

Le gaz de schiste va-t-il transformer les paysages cévenols en champs de derricks ? La ruée vers cet hypothétique or noir suscite bien des inquiétudes dans la région, d'autant que la loi interdisant la fracturation hydraulique est remise en question devant le Conseil d'État depuis avril.



ALEXIS FLOQUET

Le gaz de schiste, pour les uns un eldorado économique synonyme d'indépendance énergétique. Pour les autres, un fléau écologique qui force à réfléchir au modèle énergétique de demain : est-il pertinent de continuer à extraire et à consommer les énergies fossiles au prix d'une pollution massive de l'environnement ? Dans le Gard, un département qui doit en partie sa richesse à des siècles d'exploitation minière, la résistance s'organise depuis deux ans, avec pour seul mot d'ordre "Stop au gaz de schiste".

Il y a une cinquantaine d'années, on exploitait du pétrole dans le bassin tertiaire d'Alès. Aujourd'hui le sous-sol cévenol attise de nouveau la convoitise des compagnies pétrolières. En 2010, six titres miniers, sans obligation de spécifier l'hydrocarbure recherché, concernaient le bassin d'Alès, la plaine d'Alès, Navacelles au pied du Mont Bouquet, Nîmes sud-est, la plaine du Languedoc - sur les départements de l'Hérault et l'Aude - et le permis dit "de Montélimar". Ce dernier couvre une zone de 4 327 km² du nord de Montélimar jusqu'à Montpellier.

Au vu des connaissances géologiques actuelles, les réserves européennes sont estimées entre 3 000 et 12 000 milliards de mètres cubes, soit 75 à 300 ans de la consommation annuel-

► REPÈRES

Exploitation

En 2005, il y avait 14 990 puits de gaz de schiste aux États-Unis, seul pays à en produire. La production progresse en moyenne de 48% par an depuis 2006. En 2009, elle représente près de 93 milliards de mètres cubes, soit 14% de l'approvisionnement total en gaz naturel du pays.

Exploration

Les pays au stade de l'exploration : Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, Lituanie, Allemagne, Pologne, Danemark, Suède, Maroc et Algérie, pays de la plaque arabe, Australie, Espagne, Chine, Mexique (importante découverte), Turquie, Inde et Roumanie.

de la France. Même si, aujourd'hui, il est difficile, voire impossible, de savoir avec certitude quelles sont les ressources en gaz de schiste du sous-sol européen, la Pologne et la France, notamment dans le bassin parisien et le bassin du sud-est, seraient les plus riches.

Gaz naturel

Le gaz de schiste est un gaz naturel. Ce n'est pas sa nature chimique mais la manière de l'exploiter qui lui donne son caractère non conventionnel. Formé au-delà de 3 000 mètres de profondeur dans une roche mère compacte et très peu perméable d'où il ne peut s'échapper, ce gaz doit être extrait avec des techniques qualifiées de "non conventionnelles". Le forage horizontal permet d'exploiter le gisement sur une plus grande étendue à partir d'un seul puits. On utilise une technique inventée en 1949 : la fracturation hydraulique qui crée artificiellement des fissures dans la roche pour libérer le gaz emprisonné. Les États-Unis, seul pays à pomper du gaz de schiste à grande échelle, commencent à utiliser la fracturation hydraulique après la Seconde Guerre mondiale et l'emploi massivement depuis une dizaine d'années.

Dans cette technique très invasive, l'eau est l'élément sur lequel se focalisent toutes les

inquiétudes. L'équivalent de quatre à huit piscines olympiques par forage est nécessaire à la fracturation hydraulique avec un risque de contamination des réserves d'eau souterraine, première ressource en eau potable. Car des fuites peuvent se produire quand les machines fracturent le sous-sol, mais aussi en cas de déficience de l'étanchéité des forages. Les nappes sont susceptibles d'être contaminées par le gaz et par les adjuvants chimiques utilisés, dont certains hautement toxiques.

Contestation

Des milliers de kilomètres carrés ouverts à la prospection en Cévennes, autant dire à la merci des pétroliers pour les habitants et les élus locaux. Face à la contestation, le gouvernement Fillon réagit par la loi du 13 juillet 2011 interdisant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation hydraulique.

Dans un second temps, trois des six permis sont abrogés. La France est le seul pays au monde à avoir interdit la fracturation hydraulique. Début 2013, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) décide de lancer une étude sur les techniques alternatives. Aujourd'hui la seule qui soit opérationnelle, aux États-Unis, est la

Gaz de schiste : c'est Dallas dans les Cévennes

Le 18 septembre dernier, les anti-gaz de schiste manifestent à Nîmes en soutien aux neuf maires du bassin alsésien et de l'Ardèche reçus le même jour par le préfet du Gard. L'inter-collectif de citoyens du 22 septembre sud, qui regroupe les collectifs du Gard, de l'Hérault et de l'Ardèche, reste très vigilant. À l'ordre du jour, trois questions prioritaires : la décision du Conseil d'État sur la constitutionnalité de la loi du 13 juillet 2011, les conclusions de l'expert nommé en mars dernier sur les agissements de la société Mouvoil dans le bassin d'Alès et la refonte du code minier. Une commission de l'inter-collectif travaille activement pour présenter ses propositions concernant cette refonte.



Entretien **SÉBASTIEN DUPRAY**, chef du service des risques et chef du service régional de l'environnement industriel au sein de la Direction régionale de l'Environnement (Dreal) Languedoc-Roussillon

“Il est hasardeux de comparer les pratiques d'un pays à l'autre”



La Gazette. La réglementation est très lourde en France en ce qui concerne le gaz de schiste. Nous sommes le seul pays qui interdise la fracturation hydraulique par une loi. Pourtant le militantisme ne faiblit pas dans la région. Pourquoi ?
Sébastien Dupray. Les informations sur la production de gaz de schiste aux États-Unis peuvent faire peur.

D'autre part, dans le Gard, la société Mouvoil a obtenu un permis de recherche et a confirmé rechercher des hydrocarbures conventionnels dans le bassin d'Alès, à cheval sur le Gard et l'Ardèche. La crainte des militants est qu'elle fasse également des recherches de gaz de schiste pour lesquelles elle n'est pas autorisée.

Quelle est la réaction de l'État face à ces inquiétudes ?

Le Préfet a diligenté une expertise indépendante qui est en cours sur la société Mouvoil. Mais plus généralement, il faut quand même dire qu'il est hasardeux de comparer les pratiques d'un pays à l'autre. La loi de juillet 2011 est une spécificité française.

Elle n'autorise pas la fracturation hydraulique et il n'y a aucune recherche de gaz de schiste dans le Languedoc-Roussillon.

Vous suivez ces dossiers à la Direction régionale de l'Environnement (Dreal). Quel est précisément votre rôle ?

La Dreal instruit les dossiers miniers et assure la police des mines. Nous encadrons la protection de l'environnement et des personnes en intervenant à tous les niveaux : phase de recherche, phase d'exploitation et phase de fermeture. Depuis la loi du 13 juillet 2011, pour obtenir un permis de recherche d'hydrocarbures (PER), une société doit justifier ce qu'elle cherche et qu'elle n'effectue pas des travaux d'exploration de gaz de schiste.

Vous évoquez un permis “de recherche”, diffère-t-il du permis d'exploitation ?

Oui, en France, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des produits miniers du sous-sol sont deux sujets distincts.

D'un côté, l'octroi d'une concession est nécessaire à l'exploitation. D'autre part, un permis exclusif de recherche doit être délivré pour faire les recherches préalables.

Tout ceci prend plusieurs années. Pour être précis, le PER est délivré pour une durée maximale de cinq ans.

Les élus locaux sont-ils informés de ces permis ?

Oui, l'État informe les maires. Pour un forage, une autorisation doit être demandée et aucun travaux n'est possible avant sa délivrance.

Et pour le permis d'exploitation ?

Il faut encore plusieurs années avant que la concession soit accordée par décret en Conseil d'État après mise en concurrence et enquête publique pour une durée inférieure à 50 ans.

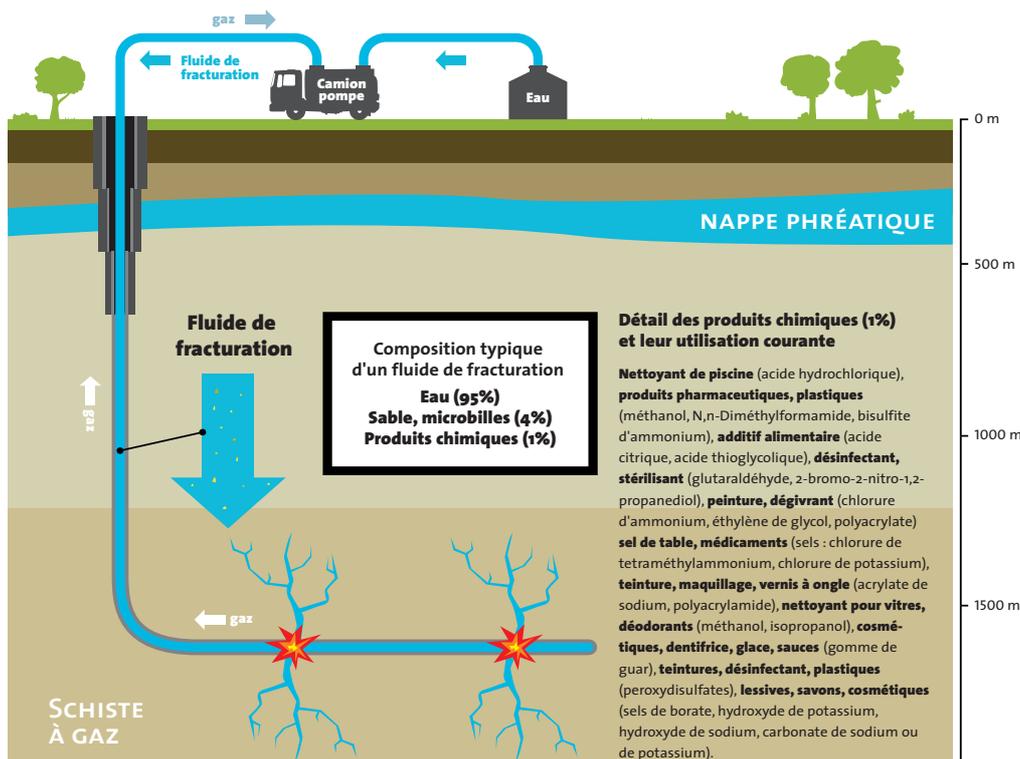
fracturation au propane. Toutes les autres sont encore du domaine de la recherche. Depuis deux ans, les mouvements anti-gaz de schiste ne baissent pas les bras, convaincus que les compagnies peuvent contourner la loi puisqu'elles ont toujours la possibilité de rechercher des hydrocarbures conventionnels. De leur côté, les pétroliers ne désarment pas. En janvier 2013, la société texane Shuepbach Energy remet en cause la constitutionnalité de la loi. En avril, le Conseil d'État est saisi de la question, il a trois mois pour décider s'il renvoie, ou pas, cette “question prioritaire de constitutionnalité” devant le Conseil constitutionnel. Pour les militants, cela confirme que la loi est fragile et qu'elle peut être cassée à tout moment.

HÉLÈNE PETIT

» Y a-t-il vraiment du gaz de schiste dans les Cévennes ?

Partout où il y avait la mer, comme c'était le cas dans le bassin d'Alès, des argiles et de la matière organique ont pu se déposer et se transformer pour produire du gaz. Les spécificités géologiques du bassin du Sud-est de la France permettent d'envisager qu'il y a une ressource en gaz de schiste. On n'en sait pas beaucoup plus car il existe très peu de données fiables sur la géologie profonde de ce bassin qui a subi plusieurs phases de déformation conduisant à une compartimentation importante des gisements potentiels. C'est une situation très différente de l'Amérique du Nord où les bassins exploités sont étendus sur une centaine de kilomètres.

La fracturation hydraulique



INFOGRAPHIE THOMAS US